

RENTREE 2015

Une nouvelle sectorisation scolaire

La sectorisation scolaire d'une commune est obligatoire lorsqu'elle comporte plusieurs écoles. La carte des secteurs scolaires est établie par le conseil municipal et a pour objectif de définir un périmètre rattachant les familles à un établissement dit de proximité.

Avec l'ouverture de l'école des Bartelottes à la rentrée prochaine, la ville doit réorganiser ses différents secteurs. Cette nouvelle structure améliorera les conditions d'accueil des élèves, avec des effectifs moins importants répartis sur toutes les

écoles, et préparera l'accueil échelonné de la nouvelle population prévue sur les trois prochaines années.

Les dérogations actuelles seront valables jusqu'au 3 juillet 2015. Avec la réorganisation en cours, il sera privilégié l'affectation de l'enfant dans son secteur sauf cas particulier ou cas permettant d'équilibrer les dits secteurs.

En avril, un courrier sera envoyé à tous les parents afin de les informer de l'affectation de leur(s) enfant(s).



Transports scolaires

Avec la nouvelle sectorisation, la ligne Nord du car scolaire deviendra inutile et sera donc supprimée. La ligne Sud sera maintenue car elle permettra le transport des élèves élémentaires de ce secteur vers l'école Ambroise-Paré



1 Secteur des Bartelottes Maternelle Bartelottes Elémentaire Bartelottes

Chemin des ACACIAS / Allée des CHANTERELLES / Chemin des CHATAIGNIERS / Chemin de la FOSSE AUX MOINES / Chemin des FOSSES RONDES / Impasse des FOSSES RONDES / Rue des JONCS MARINS (impair 131 et + / Pair 142 et +) / Chemin de la LA TURAUDE / Rue des LONGAINES / Chemin de la LUNEZY / Sentier de LUNEZY / Allée des MESSANGES / Allée des MORILLES / Route de NOZAY / Chemin de la PENTE DOUCE (12 et +) / Chemin des PIONNIERS / Chemin de la PLACE VERTE / Chemin du PLATEAU / Chemin du RUISSEAU BLANC / Rue du RUISSEAU BLANC / Chemin des SABLONS / Chemin de SAINT ELOI / Chemin du TROU A TERRE / Allée des VALLON / Allée des VIGNES

2 Secteur des Renondaines Maternelle Renondaines Elémentaire A. Paré

Impasse ALEXANDRE DUMAS / Impasse des ARBORICULTEURS / Chemin des AUVERGNES / Chemin des BAS ROCHERS / Avenue de BEAULIEU / Place BEAULIEU / Sentier du BEL EGOUT / Sentier des BERGERS / Chemin du BOIS DES VALLEES / Allée des CARRIERES / Rue CIRCULAIRE / Sentier du CLOS DE LA BRIZARDE / Avenue de la DIVISION LECLERC (21 et -) / Chemin des ERABLES / Sentier des ERABLES / Rue de GAILLARD / Chemin de la GARENNE / GRANDE RUE (55 et +) / Allée des GRAVIERS / Chemin de la GRENOUILLE / Chemin des GROS CHENES / Chemin des GUEDRONS / Impasse

du HAMEAU / Rue JEAN DE LA FONTAINE / Rue JEAN-JACQUES ROUSSEAU / Allée des LAURIERS / Chemin des LIEVRES / Rue des MARAICHERS / Chemin du MESNIL / Chemin des MOUTONS / Chemin du MURGER A JAMAIS / Voie NOUVELLE / Impasse de l'ORGE / Ruelle du PANORAMA / Sentier des PETITES MONTEES / Allée des PINS / Voie des POSTES (20 et -) / Rue des PRES / Rue des RENONDAINES / Chemin des RIOTS / Allée de la ROSERAIE / Allée SAINT FIACRE / Rue de la SOURCE / Chemin des VALLEES / Chemin des VAUX / Ruelle des VAUX / Allée VICTOR HUGO (36 et +) / Chemin de Montlhéry VIEUX / Impasse VOLTAIRE

3 Secteur du Centre-Ville Maternelle Marie Curie Elémentaire A. Paré

Voie du 8 MAI 1945 / Rue AMBROISE PARE / Chemin des BERGES / Allée du BICENTENAIRE / Rue des CAILLEBOUDES / Rue CASIMIR GOUNY / Chemin de la CERISAIE / Chemin des CHAILLOUX / Chemin des CLOS / Chemin de la CROIX SAINT JACQUES / Rue de la CROIX ST JACQUES / Avenue de la DIVISION LECLERC (31 et +) / Rue des ECOLES / Rue EMILE ORRIOLS / Sentier des FORETS / Rue du GAIZON / Rue du GRAND NOYER / GRANDE RUE (53 et -) / Rue de la GRANGE AUX CERCLES / Passage de GRAVILLE / Allée JACQUES TATI / Rue des JONCS MARINS (impair 129 et - / pair 140 et -) / Ruelle des NEFLIERS / Chemin de la PENTE DOUCE (11 et -) / Rue du PLESSIS ST PÈRE / Sentier du POIRIER DE CLOCHES / Voie des POSTES (21 et +) / Sentier des TROUS / Ruelle du PRESBYTERE / Sentier des QUERCERAINS / Allée VICTOR HUGO (34 et -)

RYTHMES SCOLAIRES

Après 6 mois d'application : quel est le bilan ?



Les petits écoliers suivent les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre dernier. Comme convenu avec les partenaires et les groupes de concertation, un premier bilan a été dressé, 6 mois après son application. Les enfants semblent fatigués par le passage à 4 jours ½ d'école par semaine et s'adaptent très progressivement. Les différents acteurs tentent d'aménager les temps scolaires et périscolaires au mieux pour le bien-être des petits. Ils sont en contact

quasi quotidiennement pour réadapter ponctuellement les dispositifs. Avec cette réforme, les enfants disposent aujourd'hui de temps périscolaires enrichis mais également de temps libres propices à leurs rythmes. Les temps de midi ont été réaménagés et proposent de nombreux ateliers alternant entre activités calmes, sportives, culturelles et libres. Voici la liste d'ateliers proposés aux enfants sur cette année scolaire (selon les jours et le nombre d'enfants) :

- Ecole Marie Curie : jeux musicaux, jeux de société, activités manuelles thématiques, chorale, jardinage, bricolage, jeux d'intérieur et d'extérieur, contes à la bibliothèque municipale et « jeux libres » (soit 9 ateliers)
- Ecole des Renondaines : fabrication de bijoux, danse, handball, basket-ball, jeux de société, peinture, fabrication de scoubidous, bracelets élastiques et jeux « libres » (soit 9 ateliers)
- Ecole Ambroise Paré : football en salle, danse, chant, ombres chinoises,

jeux d'opposition, ludothèque, jeux d'intérieur et d'extérieur, activité autour de la photo, initiation au cirque, échecs, jeux traditionnels, initiation au Step, jeux libres, activités manuelles diverses, jeux sportifs et collectifs variés, contes à la bibliothèque municipale et jeux libres (soit 17 ateliers). En juin, un bilan complet sera réalisé avec un retour sur expérience couvrant l'année entière afin de prévoir des améliorations ou de nouvelles propositions si nécessaire.

Inscriptions rentrée scolaire 2015/2016

Les familles des enfants nés en 2012 sont invités à se présenter au service éducatif (place du Général-de-Gaulle) pour inscrire leur enfant.

Pour cela, les parents devront se munir des documents suivants :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile sur la commune de moins de 3 mois

Attention : En raison de la nouvelle sectorisation sur la ville, nous remercions les parents de bien vouloir procéder à cette inscription avant mars 2015 afin de disposer au plus tôt de chiffres fiables.

Renseignements : 01 64 49 59 45